



**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 30 avril 2026

**Séance ordinaire du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

**Absent ayant donné procuration** : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

**Absent** : Eric ZELAZNY

**Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance**

**16 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. (INCLUANT LA RESIDENCE AUTONOMIE « FOYER BEAUSEJOUR »)**

Madame LORTHIOS expose à l'assemblée que la Ville souhaite renouveler l'engagement des actions de mutualisation visant à rationaliser les dépenses publiques et l'optimisation de la gestion de ses achats.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

Ce groupement a pour objet la coordination et le regroupement des achats de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Le C.C.A.S. adhère au groupement pour ses besoins propres ainsi que pour ceux de la résidence autonomie « Foyer Beauséjour » qu'il gère en budget annexe, celle-ci étant dépourvue de personnalité juridique.

La constitution de ce groupement permettra de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés suivants :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés d'assurances ;
- Prestations de services d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, auto-mission, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus, assistance, etc.) ;
- Fourniture de vêtements de travail et de chaussures ;
- Prestations d'entretien des pneumatiques ;
- Prestations d'entretien et de réparation des véhicules.

La Ville se propose d'assurer le rôle de **coordonnateur du groupement**.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la création du groupement doit être formalisée par une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement ainsi que les missions et responsabilités de chacun des membres.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 du Code de la commande publique ;

**Considérant :**

- L'intérêt de mutualiser les achats afin de réaliser des économies d'échelle ;
- La nécessité d'optimiser la gestion des procédures de commande publique ;
- La nécessité de conclure une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement ;

**Le Conseil municipal est invité à :**

- **Autoriser** la création d'un groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale (c.c.a.s.), ce dernier intervenant pour ses besoins propres ainsi que pour ceux de la résidence autonomie «foyer beauséjour»,
- **Désigner** la ville en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- **Approuver** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), ce dernier intervenant pour ses besoins propres ainsi que pour ceux de la résidence autonomie «Foyer Beauséjour»,

**Désigne** la Ville en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

**Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance

  
Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,  
Le Maire

  
Bernard CZECH